



## DEMANDE D'INTERRUPTION DE THESE 2019-2020

Document nécessaire pour faire acter toute interruption, à déposer à l'Ecole Doctorale à tout moment de l'année pour une interruption inopinée (le plus rapidement possible) et dans le cas d'une interruption programmée dans l'année qui suit, avant le 15 juillet accompagné de la justification et d'un état d'avancement de la thèse,

Fichier au format « .doc » transmis par l'ED sur simple demande, permettant, ainsi, de le renseigner sur machine. Toute modification (texte et présentation) est interdite, seul le contenu du présent fichier « pdf » fait autorité.

**Doctorant :** .....

Discipline et Mention du Doctorat : .....  
(Voir article 1<sup>er</sup> de règlement intérieur de l'ED)

.....

Directeur de thèse : .....

Codirecteur de thèse : .....

Date de la 1<sup>ère</sup> inscription : .....

Le doctorant a-t-il déjà bénéficié d'une interruption de thèse : .....

Si oui : indiquer les dates d'interruption : .....

**Interruption sollicitée (durée globale maximum : 12 mois) :**

Date de début d'interruption de la thèse : .....

Date de fin d'interruption de la thèse : .....

Corte, le

**le Doctorant**

**Le Président de l'Université de Corse  
par délégation : le Directeur de l'Ecole  
Doctorale**

Pr Alain MUSELLI

Document transmis automatiquement  
au Service de la Scolarité

# JUSTIFICATION ET PIÈCES À FOURNIR

## Demande d'interruption pour cause

### A) d'hospitalisation, de maladie (HAD) ou d'accident

- Le doctorant indiquera la cause ; il joindra (i) les justificatifs médicaux et (ii) si possible un état d'avancement des travaux de thèse (*cf infra*).

### B) de congés de maternité, - de paternité, - d'adoption

- Le doctorant indiquera la cause ; il joindra les justificatifs idoines et (ii) dès que possible un état d'avancement des travaux de thèse (*cf infra*).

### C°) de convenance personnelle

- Le doctorant exposera explicitement des motifs et justifications de la demande et joindra un état d'avancement des travaux de thèse (*cf infra*).
- Le directeur de thèse donnera un avis motivé ; il s'attachera à justifier le bien fondé de la demande et à expliciter l'impact cette interruption sur le déroulement de la thèse.

## Etat d'avancement des travaux de thèse

Document à rédiger par le doctorant, en concertation avec ses directeurs de thèse, selon le plan suggéré ci après. Il sera daté et signé par ces mêmes personnes en fin du texte de présentation (signatures originales exigées ; scans et photocopies non autorisés). La période concernée par cet état est l'ensemble des années de préparation de thèse.

- Présentation des travaux de thèse** (1 à 2 pages – police Arial 11, simple interligne). A partir du plan d'ensemble de la thèse, le doctorant et son directeur de thèse exposeront le travail accompli depuis la date de première inscription. Ils s'attacheront à faire ressortir plus particulièrement les travaux de l'année qui s'achève. D'une façon générale, les travaux de thèse doivent être conformes au projet initial déposé et agréé.
- Si la demande est formulée à l'issue de la 2<sup>ème</sup> ou de la 4<sup>ème</sup> année** (*article 6.2 du règlement intérieur*). Le doctorant doit produire le rapport de soutenance intermédiaire (prendre le modèle normé sur le site de l'ED > Textes de référence > soutenances de thèses > soutenance intermédiaire)
- Production scientifique**
  - Les publications, ouvrages et parties d'ouvrages parus ou acceptés** – Donner la liste en utilisant la présentation habituelle de la discipline du ressort. Pour information, donner également, en le précisant, les travaux soumis.
  - Les participations à des congrès ou colloques.** Donner la liste (titre, colloque, auteurs) des communications présentées (indiquer la nature de la communication : orale [CO] ou affiche [CA] ; pour une communication orale souligner le nom du communicant).
- Les Formations de l'Ecole Doctorale** (*article 6.2 du règlement intérieur*). Pour chaque année de préparation de thèse, donner la liste des formations organisées par l'ED qui ont été suivies (nature, dates, durée exprimée en jours entiers ou demi-entiers...). Les doctorants signataires d'un contrat d'Entreprise indiqueront, de la même façon que ci-dessus, les formations spécifiques qu'ils peuvent avoir suivies (validation par le Chef d'Entreprise).
- Les activités complémentaires.** Le doctorant doit exposer les éventuelles activités, d'enseignement, d'expertise, de diffusion de l'information scientifique et de valorisation de la recherche qu'il a pu avoir durant la préparation de thèse. Les doctorants signataires d'un contrat d'Entreprise ou de Grand Organisme indiqueront les activités spécifiques qu'ils peuvent avoir exercées (validation par le Chef d'Entreprise ou le Directeur du Grand Organisme).